

Le mot du Maire

Chères Bucetonne, chers Bucetons,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'à mon équipe. De la campagne municipale qui vient de se terminer, je retiendrai deux éléments majeurs : la force de soutien de cette équipe dans notre projet et la dynamique nouvelle qui s'est engagée.

Nous avons en concertation décidé d'intégrer l'ensemble des élus dans la répartition des commissions et de favoriser l'ouverture et la solidarité. Vous découvrirez dans les comptes-rendus de Conseil la répartition des tâches de chaque élu.

Nous veillerons à vous communiquer un maximum d'informations par le biais de communiqués édités et relayés sur le site internet de la mairie. Notre souhait à terme : faire de notre site le relais de l'information concernant l'ensemble des événements liés à la commune.

Je vous communique quelques informations importantes sur la vie du village.

Changement des horaires d'ouverture de la mairie. La plage horaire a été étendue :

Horaires d'ouverture de la mairie.

Il a été décidé qu'à compter du 5 novembre 2012, les horaires d'ouverture de la mairie au public seraient les suivants :

Lundi	: 9 h - 18 h (non stop)
Jeudi	: 9 h - 13 h
Samedi	: 9 h - 12 h 30 semaine impaire.

Les plages horaires de l'éclairage public ont été vérifiées.

Il fonctionne le matin dès 6 h 30 et le soir il s'éteint à 22 h 30 sauf sur la zone de la place : 23 h.

L'éclairage sera réadapté si nécessaire en fonction du décalage horaire.

Je vous invite à prévenir la mairie de toute anomalie constatée dans le fonctionnement de l'éclairage public (horaires, lampes défectueuses, etc.).

Un recensement sera organisé à Bucey début 2013.

Des travaux de voirie vont être entrepris par l'employé communal pour reboucher les trous dans les prochains jours, n'hésitez pas à signaler les trous en formation à la mairie.

Nous avons commencé à étudier le dossier assainissement. Nous espérons clore l'ensemble du dossier au plus tard premier trimestre 2013.

La vie associative d'une commune impose quelques règles qu'il convient de respecter si l'on veut préserver les bonnes relations de voisinage. Je vous rappelle pour mémoire les règles de bienséance en vigueur dans notre commune et éditées dans le journal de Bucey édition Mai 2007 :

LE BRUIT :

Tout bruit excessif (tapage diurne ou nocturne) sans nécessité ou dû à un manque de précautions, quelle que soit l'heure, est passible d'une contravention. La confiscation de la source de bruit est possible.

L'utilisation d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage de par leur bruit (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies, perceuses, raboteuses...) n'est possible que dans les horaires suivants :

Du lundi au vendredi	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
Le samedi	9 h à 12h	15h à 19h
Et est donc INTERDITE les dimanches et jours fériés.		

LES ANIMAUX :

Les aboiements d'un chien peuvent être sanctionnés de « tapage diurne ou nocturne ».

Un chien errant peut être placé en fourrière sur décision du Maire.

LES PLANTATIONS :

Les arbres de plus de 2 m de haut sont à mettre à 2 m de la limite de propriété, sinon à 0,5m. Le Maire peut obliger les riverains à élaguer à leurs frais les arbres qui avancent sur l'emprise des voies.

LES DECHETS : tout dépôt sauvage est strictement interdit.

LES CHARDONS doivent être détruits par les propriétaires du terrain.

De manière générale je vous encourage à avertir votre entourage de toute nuisance exceptionnelle que vous seriez susceptible de causer. La communication et le respect mutuel d'autrui sont les règles d'or du savoir-vivre.

Enfin je vous livre une information de dernière minute.

Le 10^{ème} rallye du « Petit Poucet » passera à Bucey le 10 novembre 2012. Il s'agit d'une randonnée d'automobiles anciennes organisée par le rétro automobiles club de Champagne. Un passage est prévu entre 9h50 et 10h50 D15 (axe du parcours Chenegy vers Vauchassis) .

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de nos travaux dans la commune et je vous donne rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre à 10h45 à la mairie et 11h au monument aux morts. Une collation sera offerte à l'issue de la cérémonie dans la salle du conseil. En espérant vous voir nombreux à cette cérémonie qui sera notre première occasion de dialoguer.

Pascal DESROUSSEAUX , Maire de Bucey-en-Othe.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2012

Élection du maire et des adjoints

L'an deux mille douze, le 12 octobre à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bucey-en-Othe.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

VILLANNE JF - PELLEGRINI S - MION R - PFEIFFER JL – DESROUSSEAUX P – TENNAH K – CATERINO M - GALLO F – PETIDENT C – MARMIER C – LAMALLE L.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MION Roger, Conseiller Municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme MARMIER Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et Melle BERTRAND-MOSNIER Agathe secrétaire auxiliaire.

2. ELECTION DU MAIRE :

2.1. Présidence de l'assemblée :

M. Jean-François VILLANNE, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'Assemblée.

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Monsieur DESROUSSEAUX se propose pour ce poste.

2.2. Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M DESROUSSEAUX Pascal : onze voix (11)

2.3. Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur DESROUSSEAUX Pascal a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur DESROUSSEAUX propose la candidature de Monsieur TENNAH Karim comme premier adjoint.

4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. TENNAH Karim : onze voix (11)

4.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. TENNAH Karim a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé

5. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Monsieur DESROUSSEAUX propose la candidature de Madame CATERINO Martine comme deuxième adjoint.

Monsieur VILLANNE se propose comme candidat également.

5.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Mme. CATERINO Martine : huit voix (8)

M. VILLANNE Jean-François : trois voix (3)

5.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme. CATERINO Martine a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée

6. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Monsieur DESROUSSEAUX propose la candidature de Monsieur GALLO François comme deuxième adjoint.

Monsieur VILLANNE se propose comme candidat également.

6.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. GALLO François : huit voix (8)

M.VILLANNE Jean-François : trois (3)

6.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. GALLO François a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé

7. Annonce du prochain Conseil Municipal

Monsieur Le Maire clôt la réunion en annonçant la date du prochain Conseil Municipal et l'ordre du jour.

La séance est levée à 20h45.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2012

Le 19 octobre 2012 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. DESROUSSEAU Pascal, Maire.

Présents : TENNAH Karim – CATERINO Martine – GALLO François – LAMALLE Laurence – MARMIER Claude - PETIDENT Carmen – MION Roger – PFEIFFER Jean-Louis – PELLEGRINI Stéphane – VILLANNE Jean-François.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Claude MARMIER.

1) Mise à disposition du personnel communal pour le service des eaux .

Les heures effectuées par Claude Drouot et Agathe Bertrand-Mosnier sont facturées en interne une fois par an : 8048 euros pour 2011 – 7123 euros pour 2012 (56991,84 x 12,5% = 7123,98€).

Dans un souci de sincérité budgétaire, le Service Communal des Eaux reversera à la commune la part du traitement des indemnités et des charges des agents qui s'élève à 12,5% de la totalité des dépenses réelles du personnel communal (chapitre 012) de l'année antérieure, compte tenu de l'importance croissante du travail réalisé au profit du Service Communal des Eaux.

2) CCAS : modification demandée par la Perception .

Il convient de voter un budget pour rééquilibrer les comptes.

Dépenses de fonctionnement :

Compte 02	1100€	(déficit 2011 reporté – subvention non reçue)
Compte 6451	100€	(URSAFF)
Compte 60623	1100€}	(dépenses d'alimentation effectuées en 2012)
	+ 900€}	2000€ (provision dépenses colis CCAS décembre 2012)

Recettes de fonctionnement

Compte 7474	3200€	(en recette)
-------------	-------	--------------

Proposition votée à l'unanimité

Pour approvisionner le compte 7474 du budget du CCAS, il convient de verser une subvention provenant du budget de la commune, soit 3200€ provenant du compte 657362.

Proposition votée à l'unanimité

Le compte 657362 est actuellement à 0€. Nécessité de procéder à un virement de crédits :

Article 6531	- 3200€
--------------	---------

Article 657362	+3200€
----------------	--------

Proposition votée à l'unanimité

3) Indemnités du Maire et des Adjointes

Il a été proposé de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes au montant légal fixé par la loi,

soit 17 % de l'indice 1015 pour le Maire et 6,6 % de l'indice 1015 pour les Adjointes.

Proposition votée à l'unanimité

4) Affectation des résultats du budget communal 2011

Excédent à reporter sur le budget 2012, soit 61656€.

Proposition votée à l'unanimité

5) Prix de l'eau

En 2010, le coût de l'eau était de 1,37€ le m³ + une redevance de 11€

En 2011, le coût de l'eau était de 1,45€ le m³ + une redevance de 11€

Cette augmentation avait été décidée par le Conseil Municipal précédent pour anticiper des travaux à réaliser.

Compte tenu que le coût a été augmenté de manière sensible en 2011, il a été décidé de rester sur les mêmes bases pour 2012, soit 1,45€ le m³ + une redevance de 11€.

Proposition votée à l'unanimité

6) Affouages

Il a été décidé que le tarif resterait inchangé, soit 15€ la part.

Dans les prochains jours, chacun recevra dans sa boîte à lettres une demande d'inscription.

Un tirage au sort aura lieu comme d'habitude suivi d'une convocation en mairie par J-Louis Pfeiffer.

Proposition votée à l'unanimité

7) Horaires d'ouverture de la mairie et emploi du temps de l'Adjointe administrative.

Il a été décidé qu'à compter du 5 novembre 2012, les horaires d'ouverture de la mairie au public seraient les suivants :

Lundi : 9 h - 18 h (non stop)

Jeudi : 9 h - 13 h

Samedi : 9 h - 12 h 30 semaine impaire.

A l'étude pour le moment, heures de présence tenues par les Adjointes.

Le Maire recevra sur rendez-vous.

Emploi du temps de l'Adjointe administrative à partir du 5 novembre 2012.

Lundi : 9h00 - 12h30 et 13h - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h30 et 13h - 18h00 semaine paire

Jeudi : 9h00 - 12h30 et 13h - 18h00

Samedi : 9h00 - 13h00 semaine impaire.

Proposition votée à l'unanimité

8) Prise en charge des frais de déplacements de l'Adjointe administrative

Il a été décidé de prendre en charge les frais kilométriques concernés par les déplacements internes

De l'adjointe dans le cadre de son travail sur la base d'une voiture de catégorie 6-7 chevaux.

Proposition votée à l'unanimité

9) Contrat d'Angélique MANTEAU

Arrêt du contrat CAE (contrat d'aide à l'emploi) pour lequel la commune avait une aide de 70 % du montant brut hors charges patronales. Il a manqué 8 jours à la nouvelle équipe pour reconduire le contrat d'Angélique. Le CAE est renouvelable 2 fois. Une nouvelle demande sera étudiée auprès de pôle emploi. Dans la mesure où ce contrat ne pourrait être renouvelé, il a été décidé de pouvoir passer les horaires de Jean-Claude Bérost de 26 à 30 heures si cela s'avérait nécessaire après étude de sa charge de travail.

Proposition votée à l'unanimité

10) Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil municipal décide de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

Article L2122-22

Modifié par la LOI n°2011-94 du 25 janvier 2011-art.32

Modifié par la LOI n° 2011-525 du 17 MAI 2011-art.79

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Décision votée à l'unanimité par le conseil.

11) Délégations de fonction aux Adjoints

Article L21226-18 du code général des collectivités locales

Le Maire a décidé d'attribuer aux Adjointes les délégations suivantes.

Karim TENNAH : gestion technique des bâtiments communaux, gestion du dossier assainissement, le suivi administratif des dossiers, vie associative et sportive.

Martine CATERINO : gestion technique du cimetière, les actions sociales, les transports, les fêtes et cérémonies.

François GALLO : gestion technique de l'eau et énergie, la forêt, la voirie et l'environnement.

12) Questions diverses

Réaménagement du bureau de l'Adjointe administrative, du Maire et des Adjointes pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions sans engager de dépenses, à l'étude.

Eclairage public : à la demande de plusieurs personnes, l'éclairage public a été vérifié le 13/10/2012. Il fonctionne le matin dès 6 h 30 et le soir il s'éteint à 22 h 30 sauf sur la zone de la place : 23 h.

A la demande du Conseil, une étude sera faite pour évaluer le surcoût de dépense dans le cas d'un éclairage public maintenu toute la nuit.

Plage horaire votée à l'unanimité.

Aménagement sur le site internet de la commune d'un calendrier regroupant les différentes manifestations de l'année.(commune et associations) Une réunion sera organisée ultérieurement avec les présidents d'associations pour travailler sur le volet communication.

13) Titulaires et délégués auprès des syndicats intercommunaux.

CCPO (Communauté de Communes du Pays d'Othe) :

Jean-François Villanné propose au vote sa candidature, elle ne sera pas retenue (3 voix sur 11).

Sont élus : Pascal Desrousseaux, titulaire,
Martine Caterino, titulaire,
Karim Tennah, suppléant,
Carmen Petident, suppléante.

SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) :

Sont élus : Roger Mion, titulaire,
François Gallo, suppléant.

SIGRS-RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

Sont élus : Stéphane Pellegrini, titulaire,
Karim Tennah, titulaire,
Jean-François Villanné, titulaire.
Jean-Louis Pfeiffer, suppléant,
Laurence Lamalle, suppléante.

SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) :

Sont élus : Roger Mion, titulaire,
François Gallo, suppléant.

Syndicat de la Vanne :

Sont élus : Roger Mion, titulaire,
François Gallo, suppléant.

SICGTS (Transports Scolaires Aix-en-Othe) :

Sont élus : Roger Mion, titulaire,
Claude Marmier, titulaire,
Laurence Lamalle, suppléante,
Carmen Petitdent, suppléante.

SMPO (Syndicat Mixte du Pays d'Othe) :

Sont élus : Pascal Desrousseaux, titulaire,
Jean-Louis Pfeiffer, titulaire,
Martine Caterino, suppléante,
Karim Tennah, suppléant.

Jean-François Villanné et Laurence Lamalle ont indiqué leur intention de postuler pour le futur Comité de Pilotage qui va intervenir avec la Socotec au sujet de l'accessibilité dans les bâtiments publics. Etude obligatoire légalement, mais financée dans le cadre de l'intercommunalité.

14) Commissions Municipales.

Pascal Desrousseaux, Maire, est président de toutes les commissions par défaut.

ONF :

Jean-Louis Pfeiffer, vice-président,
François Gallo, membre.

Commission Assainissement :

Karim Tennah, vice-président,
Laurence Lamalle, membre,
Jean-Louis Pfeiffer, membre,
François Gallo, membre.

Compte-tenu de son expérience sur le sujet, il a été proposé à Jean-François Villanné de faire partie de cette commission, proposition déclinée à cause selon lui d'un communiqué injurieux lors de la campagne électorale mettant en cause son honnêteté dans la gestion passée de ce dossier.

Commission de l'Eau

Roger Mion, vice-président,
François Gallo, membre.

Commission Environnement – Propreté – Fleurissement – Fêtes et Cérémonies :

Laurence Lamalle, vice-présidente,
Carmen Petident, membre,
Claude Marmier, membre,
Stéphane Pellegrini, membre.

Commission Jeunesse – Sport – Associations (pompiers) :

Karim Tennah, vice-président,
François Gallo, membre,
Martine Caterino, membre,
Laurence Lamalle, membre.

Il a été proposé à Jean-François Villanné de faire partie de cette commission (pompiers, Jeunesse), il a décliné.

Commission Cimetière :

Martine Caterino, vice-présidente,
Jean-Louis Pfeiffer, membre,
Carmen Petident, membre,
Roger Mion, membre.

Commission Bâtiments et Patrimoine – Travaux :

Jean-Louis Pfeiffer, vice-président,
Karim Tennah, membre,
Stéphane Pellegrini

Commission Voirie :

Roger Mion, vice-président,
Jean-Louis Pfeiffer, membre,
Karim Tennah, membre,
Stéphane Pellegrini, membre.

Bulletin Municipal (Commission Communication) :

Claude Marmier, vice-présidente,
Stéphane Pellegrini, membre,
Carmen Petident, membre.

Commission du Budget :

Karim Tennah, vice-président,
Martine Caterino, membre,
François Gallo, membre,
Jean-François Villanné, membre.

Commission d'Ouverture des Plis :

Karim Tennah, vice-président,
Martine Caterino, membre,
François Gallo, membre,
Jean-François Villanné, membre.

Commission Service Scolaire Minimum :

Roger Mion, vice-président,
Laurence Lamalle, membre.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Karim Tennah, vice-président,
Jean-François Villanné, membre,
Jean-Louis Pfeiffer, membre,
Roger Mion, membre.

Commission Encadrement des agents Communaux chargés des travaux d'aménagement et
entretien extérieur :

Roger Mion, vice-président,
Laurence Lamalle, membre.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Martine Caterino, vice-présidente,
Laurence Lamalle, membre,
Claude Marmier, membre,
Carmen Petident, membre,
Roger Mion, membre.

La séance a été levée à 22h30.